



Social and Education History
E-ISSN: 2014-3567
hse@revistashipatia.com
Hipatia Press
España

Groenen, Haimo
Aux Origines de la Méthode Française d'Enseignement du Judo (1936-1967): Acculturation, Enjeux
Sportifs Internationaux et Gaullisme
Social and Education History, vol. 2, núm. 3, octubre, 2013, pp. 235-260
Hipatia Press
Barcelona, España

Disponible en: <http://www.redalyc.org/articulo.oa?id=317028734002>

- ▶ Comment citer
- ▶ Numéro complet
- ▶ Plus d'informations de cet article
- ▶ Site Web du journal dans redalyc.org



Instructions for authors, subscriptions and further details:

<http://hse.hipatiapress.com>

Aux Origines de la Méthode Française d'Enseignement du Judo (1936-1967): Acculturation, Enjeux Sportifs Internationaux et Gaullisme

Haimo Groenen¹

1) ÉSPÉ, (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation), Lille Nord de France.

Date of publication: October 23rd, 2013

Edition period: October 2013-February 2014

To cite this article: Groenen, H. (2013). Aux Origines de la Méthode Française d'Enseignement du Judo (1936-1967): Acculturation, Enjeux Sportifs Internationaux et Gaullisme, *Social and Education History*, 2(3), 235-260. doi: 10.4471/hse.2013.15

To link this article: <http://dx.doi.org/10.4471/hse.2013.15>

PLEASE SCROLL DOWN FOR ARTICLE

The terms and conditions of use are related to the Open Journal System and to [Creative Commons Attribution License](#) (CCAL).

The Origins of the French Teaching Method of Judo (1936-1967): Acculturation, International Sporting Stakes and Gaullism

Haimo Groenen
ÉSPÉ Lille Nord de France

Abstract

Judo has a special place in French society, due to its educational picture, accordance with the method created by Kano in the nineteenth century. But judo history also reflects an acculturation of dominant Japanese models, as evidenced particularly by the development of a French teaching method of judo. At the crossroads between cultural history of pedagogical thoughts and social history of people involved, this study questions the assertion of a French specificity in judo teaching between 1936 and 1967. We analysed written sources (manuals, journals, Federal archives) and interviews with pioneers. The creation of a French teaching method is in continuity with the ideas of the French judo pioneers who adapt the Japanese models to Western and national culture. Developed between 1964 and 1967, this national method is a pillar of the Teacher-Training reform, and a means to unify teaching. But this method is mainly a way to increase the sporting and technical level of French judokas whose international results decline in a context of development and sportification of judo. The French method contributes also to Gaullism, aimed at a strong and independent France, including through Federal Sport.

Keywords: judo, France, teaching, method, acculturation

Aux Origines de la Méthode Française d’Enseignement du Judo (1936-1967): Acculturation, Enjeux Sportifs Internationaux et Gaullisme

Haimo Groenen
ÉSPÉ Lille Nord de France

Résumé

Judo has a special place in French society, due to its educational picture, accordance with the method created by Kano in the nineteenth century. But judo history also reflects an acculturation of dominant Japanese models, as evidenced particularly by the development of a French teaching method of judo. At the crossroads between cultural history of pedagogical thoughts and social history of people involved, this study questions the assertion of a French specificity in judo teaching between 1936 and 1967. We analysed written sources (manuals, journals, Federal archives) and interviews with pioneers. The creation of a French teaching method is in continuity with the ideas of the French judo pioneers who adapt the Japanese models to Western and national culture. Developed between 1964 and 1967, this national method is a pillar of the Teacher-Training reform, and a means to unify teaching. But this method is mainly a way to increase the sporting and technical level of French judokas whose international results decline in a context of development and sportification of judo. The French method contributes also to Gaullism, aimed at a strong and independent France, including through Federal Sport.

Mots clés: judo, France, méthode, enseignement, acculturation

Orígenes del Método Francés de Enseñanza de Judo (1936- 67): Aculturación, Apuestas Deportivas internacionales y Gaullismo

Haimo Groenen
ÉSPÉ Lille Nord de France

Resumen

El judo ocupa una posición singular en la sociedad francesa por la imagen educativa de la que se beneficia, en el linaje de la disciplina y del método creados por Kano. Sin embargo, la historia del judo traduce una aculturación de los modelos japoneses dominantes cuyo testimonio es señaladamente la elaboración de un método francés de la enseñanza del judo entre 1964 et 1967. En la encrucijada de una historia cultural de las ideas pedagógicas y de una historia social de los actores involucrados este estudio cuestiona la afirmación de una especificidad francesa en la enseñanza del judo entre 1936 y 1967 a partir de archivos escritos y entrevistas con pioneros. La creación de un método francés de enseñanza esta en continuidad con la concepción de los pioneros del judo francés, que adaptan los modelos japoneses a la cultura occidental y nacional. Este método nacional es un pilar de la reforma de la formación de los profesores y permite unificar la enseñanza. Pero constituye en realidad un medio para mejorar el nivel deportista y técnico de los yudocas franceses cuyos resultados internacionales bajan en un contexto de desarrollo y de 'deportización' del yudo. El método francés se inscribe pues perfectamente en el gaullismo, apuntando una Francia fuerte e independiente incluso a través del deporte federal.

Palabras clave: judo, Francia, enseñanza, método, aculturación

Le judo occupe une position particulière dans la société française. Implanté tardivement dans les années 1930 (Brousse & Clément, 1996), il connaît à partir des années 1960 un essor fulgurant, en particulier dans la jeunesse¹, dans un contexte d'expansion du sport (Chantelat & Tétart, 2007b) et d'émergence d'une société des loisirs (Sirinelli, 1995). Accédant rapidement au peloton de tête des sports français², le judo présente un autre trait marquant. Il bénéficie historiquement d'une image et d'une reconnaissance éducatives fortes (Brousse & Clément, 1996), liées à des spécificités culturelles ancrées dans la discipline fondée au Japon à la fin du XIX^e siècle par Jigoro Kano. Celui-ci définit le judo comme une méthode éducative aux plans physique, moral et mental (Kano, 1937). Malgré un processus de sportivisation accentué à l'international et en France dans les années 1960 (Brousse, 1996; Guttmann, 1988), les dirigeants fédéraux français ont œuvré pour préserver les fondements culturels du judo. Il est ainsi resté fidèle au message éducatif initial de Kano (Brousse, 2010, p. 86), ancré dans un ensemble de principes, de valeurs et de pratiques, où le respect est essentiel (Kano, 1999)³. Plus largement, les experts et modèles pédagogiques japonais sont durablement influents en Occident.

Mais l'histoire du judo français traduit à la fois l'assimilation de modèles japonais, et des processus d'acculturation (Brousse, 2000a; Brousse, 2000b; Groenen, 2005). Ces concepts sont utilisés ici en référence à l'anthropologie, et notamment aux travaux de Melville Jean Herskovits et Roger Bastide. L'assimilation implique l'intériorisation complète, par un groupe dominé, de la culture d'un groupe dominant. Mais cette reproduction s'accompagne presque toujours de phénomènes d'acculturation, renvoyant à l'ensemble des processus résultant du contact entre groupes sociaux appartenant à des cultures différentes et entraînant des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou des deux groupes (Cuche, 2001, pp. 54-58). En judo, le champ pédagogique en témoigne tout particulièrement. Moshe Feldenkrais puis Mikinosuke Kawaishi, les deux principaux pionniers du judo français adaptent la méthode de Kano à la culture française et occidentale. Si l'acculturation du modèle japonais s'observe à des degrés variables dans d'autres pays européens (Goodger, 1981; Groenen & Terret, 2008), la France se distingue. La Fédération Française de Judo et Discipline Associées (FFJDA) élabore en effet une méthode française d'enseignement, dont la

première version est publiée en 1967 (FFJDA 1967; FFJDA 1990). Cette méthode devient le pilier de la formation des professeurs (Groenen, 2010), de l'enseignement en club, et de l'École française de judo fondée dans les années 2000 (FFJDA 2000). Des méthodes et écoles françaises ont été créées dans d'autres sports, comme en ski (Gravier & Keller, 1997) et en natation (Terret, 1998), inscrits de longue date dans la culture sportive nationale. Mais une telle création ne va pas de soi dans une discipline historiquement dominée par les Japonais. L'élaboration d'une méthode de judo affichant sa spécificité nationale constitue un cas unique en Europe, et une étape clef dans l'histoire de la discipline en France. Cette émergence survient dans le contexte du Gaullisme et de la Ve République naissante qui mène une politique volontariste envers le sport de masse et d'élite (Martin, 1999). Moyen d'éduquer la jeunesse, le sport vient également au service de la grandeur de la France promue par le gaullisme (Bernstein, 2001), alors que la guerre froide exacerbe l'utilisation du sport à des fins idéologiques (Riordan & Cantelon, 2004). Parallèlement, l'État renforce son contrôle sur les fédérations et pratiques sportives (Defrance, 1994), dont témoigne une nouvelle réglementation des emplois sportifs qui impacte les formations fédérales (Saint-Martin, 2000). À partir de 1961, la FFJDA mène une politique ambitieuse en direction du sport de masse et de haut niveau, dans un contexte d'internationalisation du judo (Groenen, 2002; Brousse, 1996).

Cette étude vise à remonter aux origines de méthode française d'enseignement du judo. À la croisée d'une histoire culturelle des idées pédagogiques et d'une histoire sociale des acteurs impliqués, nous souhaitons comprendre l'émergence et l'affirmation d'une spécificité française en matière d'enseignement du judo, et la construction d'une méthode nationale. Nous interrogeons la politique fédérale déployée par la FFJDA en lien avec la culture du judo implantée par ses pionniers, le contexte social et politique, et les enjeux sous-jacents. Nous avons analysé et croisé différentes sources écrites : manuels de judo, revues spécialisées et archives fédérales: comptes-rendus d'assemblée générale (CRAG) et procès-verbaux de réunions du comité directeur (PVCD). Des entretiens avec des pionniers complètent le corpus.

Ce travail montre que la création d'une méthode française d'enseignement se place en continuité avec les conceptions des pionniers du judo qui adaptent la méthode de Kano à la culture occidentale, voire

nationale. La méthode française s'inscrit dans une réforme de la formation des professeurs et permet d'unifier l'enseignement, mais réponds principalement à des enjeux sportifs internationaux dans le contexte du gaullisme, visant une France forte et indépendante. L'affirmation d'une spécificité française est analysée au regard des fondements culturels établis durant l'implantation du judo, puis de la politique sportive fédérale.

L'implantation du judo en France: de l'adaptation de la méthode de Kano à l'affirmation d'un modèle pédagogique français (1936-1960)

Le jiu-jitsu, ancêtre du judo composé de techniques d'affrontement à mains nues ou avec un armement minimal, est introduit à Paris au début du XX^e siècle, notamment dans l'armée, mais ne connaît qu'un succès éphémère (Brousse, 1996). Moshe Feldenkrais, Russe d'origine juive, implante le judo à Paris au milieu des années 1930. Le Japonais Mikinosuke Kawaishi assure ensuite l'essor et le succès du judo français. Les deux hommes visent tous deux la diffusion nationale du judo, et estiment nécessaire d'adapter la méthode de Kano à la culture française et occidentale. Même s'ils restent influencés par les propositions originelles de Kano, ils posent les bases d'une spécificité française dans l'enseignement du judo. Jusqu'à la fin des années 1950, le judo renvoie principalement à une méthode éducative, tout en restant associé à un moyen de self-défense et à une philosophie. La dimension sportive compétitive, présente⁴, passe au second plan. Parallèlement, des judokas français militent pour un judo sportif et compétitif qui prolongent l'acculturation des modèles japonais dominants.

Moshe Feldenkrais: entre assimilation de la méthode Kodokan et acculturation scientifique

Né en 1904, Feldenkrais, quitte la Russie après la révolution de 1917 pour la Palestine⁵. Après y avoir découvert le jiu-jitsu, il crée une nouvelle méthode de self-défense et la diffuse dans l'organisation secrète dont il fait partie. Étudiant particulièrement doué, il poursuit ses études de Physique en France en 1924. Il y devient l'assistant du célèbre Frédéric Joliot-Curie à l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris, et ouvre en son sein une salle de jiu-jitsu. Feldenkrais découvre le judo à Paris en 1933 lors d'une démonstration

de Kano, qui présente sa méthode à travers le monde. Feldenkrais fonde en 1936 le *Jiu-Jitsu Club de France* (JJCF), “club origine du judo français” (Brousse, 2000a, p. 260), fréquenté par une élite intellectuelle et scientifique. Cette création survient alors qu’émergent de nouvelles classes moyennes sur le modèle de l’ingénieur (Clément, 1984, p. 286), et dans le contexte du Front Populaire. Celui-ci mène une politique de promotion culturelle des masses (Sarinelli, 1995, p. 142), intégrant les loisirs, les sports et l’éducation physique (Gay-Lescot, 1991, pp. 7-17). Grâce à Feldenkrais, le judo acquiert une identité propre. Il se différencie du jiu-jitsu et d’un usage strictement utilitaire de self-défense, dans la lignée de la méthode éducative de Kano.

Kano édifie sa méthode en réalisant une synthèse des anciennes techniques de jiu-jitsu tout en éliminant les plus dangereuses et en en créant de nouvelles (Brousse, 1996, pp. 14-31). Mais le judo rompt avec le jiu-jitsu au plan des finalités, techniques et formes de pratiques. Kano crée le judo autour de deux principes fondateurs: l’entraide et la prospérité mutuelle, l’utilisation optimale de l’énergie physique et mentale (Kano, 1937, 1999). Le judo est marqué par le *bushido*⁶ (code moral du samouraï), influencé par le zen (école du bouddhisme). Les projections et les techniques de contrôle au sol forment les deux familles de techniques de judo. Kano fonde aussi le Kodokan, institution dédiée à l’étude du judo. La méthode Kodokan comporte quatre exercices fondamentaux. L’*ukemi* permet de chuter au sol en sécurité. Le *randori*, “exercice libre”, est un combat d’entraînement sans enjeu lié à un résultat de victoire, réalisé en respectant les principes fondateurs du judo. Les *kata*, démonstrations techniques codifiées réalisées entre partenaires, traduisent les fondements techniques, tactiques et axiologiques du judo. Enfin, le *shiai* est une pratique compétitive finalisée par la victoire. Conformément à la culture japonaise, le judo forme un milieu très hiérarchisé. Le grade du judoka traduit sa valeur technique, morale et combattive. Débutants avec une ceinture blanche, les six *kyu* sont les grades intermédiaires à la ceinture noire et aux *dan*.

Feldenkrais (1944, 1950) édite en 1938 les deux premiers manuels de judo en France, le premier étant centré principalement sur le jiu-jitsu. Élaborée jusqu’en 1951, sa méthode traduit clairement une assimilation de la méthode de Kano, visible dans la définition du judo, l’attachement à ses principes fondateurs, les techniques enseignées, les exercices utilisés et les grades⁷. Mais Feldenkrais adapte aussi partiellement la méthode japonaise,

tout d'abord en valorisant le jiu-jitsu. Ses expériences en Palestine éclairent ce choix. La conjoncture sociale et politique qui marque ce pays conduit Feldenkrais à y utiliser le jiu-jitsu à des fins sécuritaires (Feldenkrais, 1944, p. 7). Et l'autodéfense correspond aussi aux aspirations des premiers adeptes de la méthode japonaise en France (Brousse, 2000a). Mais le pionnier est un humaniste préoccupé par l'éducation et l'épanouissement de l'individu. Le judo supplante ainsi progressivement le jiu-jitsu (Feldenkrais, 1950, 1951). Pour Feldenkrais, la diffusion du judo implique un enseignement prenant en compte certaines spécificités culturelles françaises:

Il est permis de se demander pourquoi cette méthode, qui concorde si bien avec l'esprit français qui aime la clarté, la logique, et l'enchaînement causal, est si peu répandue en France. Il nous semble que cela est dû au fait que le jiu-jitsu était toujours présenté au public français sous la forme d'un amas de prises isolées sans base logique: on a demandé de la foi aux gens qui aimait surtout comprendre. Nous nous sommes efforcés de faire comprendre pourquoi et comment et voulons espérer que le lecteur trouvera ici ce qu'il n'a pas trouvé par ailleurs (Feldenkrais, 1944, p. 9).

Ses innovations concernent principalement le processus pédagogique, moins les savoirs enseignés. Suivant une démarche déductive s'appuyant sur des connaissances anatomiques, biomécaniques, physiologiques, psychologique et psychanalytique, il élabore une nouvelle démarche pédagogique. L'enseignement traditionnel japonais valorise une approche globale et intuitive, notamment pour l'apprentissage technique. Feldenkrais structure l'enseignement autour d'une première phase analytique valorisant les explications verbales sur l'exécution des prises, et la compréhension intellectuelle de l'élève à partir de principes d'action. Ceci donne du sens aux apprentissages techniques, dans la lignée des méthodes actives qui se développent en France durant l'entre-deux-guerres (Gauthier & Tardif, 2005). Définissant le judo comme une méthode rationnelle et scientifique, le physicien renforce les fondements scientifiques des techniques. Ces éléments révèlent l'influence de la rationalité et des sciences, et finalement de la culture professionnelle de Feldenkrais sur sa méthode. Le parcours, l'esprit d'initiative, les ressources intellectuelles de Feldenkrais éclairent l'acculturation scientifique de la méthode de Kano, conduisant à une

“réinterprétation” culturelle (Cuche, 2001, pp. 55-56). Ses capacités novatrices sont confirmées ultérieurement hors du judo. Il crée une méthode éducative utilisant le mouvement, diffusée à travers le monde (Feldenkrais, 1993).

Constraint de se réfugier en Angleterre en 1940 suite à la persécution des Juifs, il revient en France après la Guerre mais n'y exercera plus d'influence prépondérante. Il a néanmoins joué un rôle central: en implantant le judo et en affirmant la nécessité d'adapter la méthode de Kano à la culture française. Et son action facilite l'arrivée d'un acteur essentiel: Kawaishi.

La « méthode kawaishi »: un modèle franco-japonais pour le judo européen

Né au Japon en 1899, Kawaishi quitte son pays en 1925 pour la Californie⁸. Il détient alors le grade élevé de 4^e *dan* de judo, délivré par le Kodokan. Kawaishi enseigne divers arts martiaux sur le continent américain puis en Angleterre, à l'instar des experts japonais qui diffusent le judo à l'international à partir de l'entre-deux-guerres (Goodger, 1981; Brousse, 2000a). De par l'origine du judo, les judokas japonais sont alors les experts incontestés en Europe. Après son arrivée à Paris en 1935, Kawaishi rencontre rapidement Feldenkrais, et intègre le JJCF. Fort de son statut, il en devient directeur technique, et élabore une nouvelle méthode d'enseignement entre 1937 et 1943 (Brousse, 2000a, p. 282).

Pour Kawaishi l'implantation et le développement en France impliquent d'adapter la méthode de Kano à la culture occidentale et européenne:

chaque nation possède ses coutumes qui la caractérisent, des manières de vivre qui lui sont personnelles. Le Japon par exemple, a des coutumes forts différentes de celles des pays européens, et c'est au sein de cette ambiance si particulière que naquit et grandit le judo. Implanter tout bonnement ce Judo en Europe, le faire croître et prospérer, en suivant pas à pas les principes d'enseignement japonais sans les transposer, ni les adapter à la mentalité occidentale, c'était s'exposer à des mécomptes graves. J'ai eu l'occasion de parcourir de nombreux pays [...] j'ai maintes fois pu constater que le judo que l'on enseignait n'était pas adapté au milieu, et se trouvait en quelque sorte dépayisé, déraciné [...] C'était

la méthode d'enseignement qui n'était pas appropriée. C'est la raison pour laquelle j'ai créé une méthode de judo destinée aux Européens, la méthode Kawaishi (Kawaishi, 1951, p. 5).

S'il reste fidèle à “*l'esprit fondamental*” du judo japonais (Kawaishi, 1951, p. 6), l'adaptation de la méthode de Kano modifie les finalités poursuivies, les savoirs enseignés et le processus pédagogique⁹. Kawaishi réserve une place non négligeable au jiu-jitsu et à la self-défense, et valorise les championnats sportifs. Parmi ses principales innovations, il crée une classification technique qui rationalise le contenu de sa méthode. Le Kodokan classe les projections selon la partie du corps utilisée principalement (jambe, bras/épaule, ou hanche) ou un principe de sacrifice de son propre équilibre. Leur nom japonais renvoie à des significations concrètes ou imagées. Kawaishi donne un nom français aux projections, combinant une partie du corps (jambe, bras, épaule, hanche) (ou le principe de sacrifice) et un numéro correspondant à l'ordre d'apparition de la prise dans l'apprentissage¹⁰. Ceci supprime la barrière linguistique du japonais. De plus, Kawaishi rationalise les grades intermédiaires à la ceinture noire pour en faire un levier motivationnel. À chaque *kyu* correspond une ceinture de couleur¹¹ et un programme technique organisant la progression en grade. Il multiplie aussi les exercices et modifie ceux de Kano comme avec le “randori Kawaishi” et le “randori compétition”. Sa méthode d'enseignement allie démonstrations techniques du maître, répétitions et recherches personnelles des élèves. Elle est à la fois intuitive, conformément à la tradition japonaise, et rationnelle. Les conceptions de Feldenkrais ont marqué le Japonais. Ils ont d'ailleurs collaboré à une nouvelle pédagogie du judo (Brousse, 2000a).

Kawaishi propose finalement un nouveau modèle culturel. Cette acculturation est liée à son parcours et à ses projets. Sa formation au Butokukwai, une école concurrence du Kodokan, l'a façonné selon un modèle partiellement différent de celui de Kano. Il y a appris le jiu-jitsu, qu'il valorise en France pour satisfaire les aspirations des pratiquants. L'enseignement universitaire reçu par Kawaishi au Japon lui fait découvrir la pensée occidentale. Et par ses voyages, “*il acquiert une expérience variée et une compétence professionnelle fondée sur la perception que les Occidentaux ont des arts martiaux*”, (Brousse, 2000a, p. 274). Il découvre les compétitions de judo à son arrivée à Londres en 1931¹². Les rencontres

internationales de judo sont instaurées en Europe en 1929, et opposent principalement l'Angleterre et l'Allemagne. Kawaishi enseigne dans divers clubs londoniens qui participent à ces rencontres européennes. L'instauration de championnats dès 1943 permet de faire reconnaître le judo dans l'espace des sports français, et de répondre aux motivations des judokas. Les ambitions du Japonais éclairent aussi la création de sa méthode.

Afin de développer le judo en France, il forme des professeurs qui créent de nouveaux clubs à Paris et en province. Entre 1936 et 1944, les licenciés de judo passent ainsi de 50 à 1500 (Brousse, 2000a, p. 357). La guerre et la politique de rapatriement du gouvernement japonais (Reischauer, 1997, p. 28) obligent Kawaishi à retourner au Japon en juillet 1944. Mais il confie l'organisation et le développement du judo à deux anciens élèves (Thibault, 2000, pp. 12, 104). Durant son absence, le judo poursuit son essor dans un contexte d'expansion du sport réel, bien que relatif (Amar, 1987; Chantelat et Tétart 2007a). Ce succès autorise la création en 1946 de la *Fédération Française de Judo et Jiu-Jitsu* (FFJJ). Kawaishi est un visionnaire: “Très tôt il comprend la réussite de l'art japonais en France et les ambitions qu'il formule pour son développement sont étonnantes. L'expert japonais rêve d'un nouvel ordre mondial au centre duquel se trouverait le judo français”. (Brousse, 2000a, pp. 369). Il vise “une Fédération Française de Judo forte et puissante [...] dégagée de la tutelle japonaise”¹².

Après son retour en France en 1948, Kawaishi devient directeur technique fédéral et entraîneur national. Les compétitions internationales sont alors préparées avec le plus grand soin, et les judokas français obtiennent leurs premières victoires en 1950. La méthode Kawaishi concourt aussi à la position et à la reconnaissance internationale de la France. Le Japonais donne à d'anciens élèves pour mission de développer le judo à l'étranger en exportant sa méthode (Entretien avec de Herdt, Saint-Fargeau, 2003). Cela se vérifie notamment en Europe (Belgique, Espagne, Suisse), Afrique et Amérique du sud (Brousse, 2000a). La méthode Kawaishi est donc associée à la France, et à un modèle alternatif au Kodokan. Mais il renvoie simultanément à un modèle japonais, de par l'identité de son créateur.

Pilier de la culture du judo français (Brousse, 2000a), la méthode Kawaishi perd néanmoins sa position hégémonique en 1951 lorsqu'arrive en France Ichiro Abe, un représentant du Kodokan autour de laquelle est fondée

en 1954 une fédération dissidente. La *Fédération Française de Judo et Disciplines Assimilées* créée en 1956 symbolise la réunification du judo français, l'intégration de la méthode Kodokan, et la perte d'influence de Kawaishi. Parallèlement, des Français élaborent aussi de nouvelles démarches pédagogiques.

Alain Valin: précurseur du projet d'une méthode française d'enseignement du judo?

Au début des années 1950, plusieurs professeurs de judo, également enseignants d'éducation physique et/ou adeptes d'autres sports de combat, assurent la promotion d'un judo sportif et compétitif, dans la lignée du courant du sport éducatif qui se développe en France (Amar, 1987). Sans rompre entièrement avec les modèles japonais dominants, leurs propositions pédagogiques innovent (Groenen, 2005). Le cas d'Alain Valin est à plus d'un titre atypique¹³. Il commence le judo en 1942 à l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique (ENSEP), et devient en 1946 le premier professeur d'éducation physique ceinture noire de judo en France. Il enseigne le judo dans différentes structures (club, armée, école, université), parallèlement à d'autres fonctions (maître nageur, entraîneur de football, kinésithérapeute). Formé initialement selon la méthode Kawaishi, Valin perfectionne ses connaissances auprès de grands experts japonais séjournant en France, issus notamment du Kodokan. Il développe progressivement une nouvelle méthode d'enseignement¹⁴ et une conception du judo en rupture avec certains fondements culturels du judo français.

Valin réduit le judo à un sport éducatif et compétitif, en éludant ses principes fondateurs et fondements philosophiques. Il milite pour l'introduction des catégories de poids en judo, principe suscitant l'opposition d'une majorité de pratiquants et dirigeants français durant les années 1950 (Brousse, 1996). Il importe ainsi une norme structurant d'autres sports de combat, dont la lutte, dans laquelle il a été formé à l'ENSEP. Il élabore une méthode d'enseignement dédiée au combat au sol, ce qui constitue une première, d'autant que ce secteur est moins prisé que le judo debout. Il construit aussi une nouvelle intelligibilité de l'enseignement en formalisant une catégorie de techniques inédite: les retournements. Valin innove enfin en prônant le développement de qualités physiques (force, résistance...) par la

pratique de divers sports comme la musculation, et des activités de plein-air (athlétisme, exercices hébertistes). Ces orientations traduisent les conceptions et pratiques dominantes en éducation physique et dans le champ sportif. Mais jusqu’ici, la pratique du judo excluait toute autre activité physique (Groenen, 2005).

Valin constitue ainsi un “passeur” culturel (Rioux, 1997, p. 17) entre les milieux du sport et de l’éducation physique, et ceux du judo. Il y importe de nouvelles normes et références culturelles. Il considère le judo à l’image d’autres disciplines de combat, régies par les mêmes principes et normes d’efficacité, dans la lignée des références culturelles qui marquent l’éducation physique et le champ sportif. Citons la méthode naturelle d’Hébert (Collinet, 2000), et l’athlétisme, sport de base (Terret & al. 2002). Le modèle proposé par Valin traduit ainsi une acculturation sportive du judo. Influencé par des modèles japonais, il y sélectionne les éléments en phase avec une norme structurant le sport compétitif : l’efficacité.

Valin remet en cause les normes établies. Concernant les catégories de poids, il revendique une indépendance vis-à-vis du Kodokan et précise : “pourquoi pas, dès maintenant, se montrer indépendant et progressiste (non révolutionnaire)”¹⁵. Il va même plus loin en affirmant : “ne faut-il pas se décider chez nous à considérer le Judo à la manière française, avec nos qualités personnelles, nos conceptions pédagogiques et d’entraînement?” (Valin, 1955, p. 23). Valin pose ainsi une alternative “française” aux modèles japonais dominants, et importe le principe d’une spécificité nationale qui marque historiquement l’éducation physique et le sport français. La *Méthode française d’éducation physique* publiée entre 1925 et 1930, très influencée jusque dans les années 1950, le confirme. De plus, plusieurs sports de combat sont créés antérieurement en France (boxe française et lutte gréco-romaine).

Finalement, les méthodes élaborées par Feldenkrais, Kawaishi et Valin traduisent l’influence de modèles japonais, tout en reposant sur leur nécessaire adaptation à des spécificités culturelles occidentales et françaises. Cette acculturation s’effectue en référence à des normes variées (scientifiques, sportives, linguistiques...), en lien avec les parcours et caractéristiques sociales des acteurs. La période d’implantation du judo révèle aussi une “représentation technique” des méthodes d’enseignement. Chacune d’entre-elles se compose d’un ensemble de techniques à exécuter

d'une certaine manière, et à apprendre selon une progression donnée, la technique occupant une place centrale dans la culture du judo, l'expertise et l'enseignement. Si les idées de Valin sont trop avant-gardistes pour être reconnues d'emblée, elles préfigurent implicitement le projet d'une méthode française d'enseignement du judo.

La méthode française d'enseignement du judo (1961-1967): formation des enseignants, enjeux sportifs et gaullisme

Claude Collard est élu président de la FFJDA en décembre 1961. Cet ingénieur, ancien international 4^e *dan* de judo et adepte de nombreux sports, œuvre pour l'essor du judo sportif compétitif, sans pour autant évacuer ses fondements culturels et éducatifs. Conformément aux rapports hiérarchiques régissant le judo, Collard joue un rôle moteur dans la définition de la politique fédérale. Il enclenche des mesures en faveur de la masse et de l'élite, pour faire du judo un grand sport national et capable de briller sur la scène internationale (Brousse, 1996). Il accorde également une attention croissante au secteur pédagogique. C'est dans ce contexte qu'émerge le projet d'une méthode française d'enseignement du judo et d'une école de formations des professeurs. Michel Pfeifer, 3^e *dan* de judo dirigeant une affaire de travaux publics, est élu président fédéral en novembre 1966 et prolonge la politique de Collard. Il restructure la fédération sur le modèle d'une entreprise, et donne un pouvoir décisionnel aux commissions fédérales, l'une d'entre elles concernant l'enseignement.

La méthode française d'enseignement de judo: un outil pour la formation des professeurs

Dès les années 1940, Kawaishi assure la formation des professeurs. La possibilité d'enseigner est d'emblée associée à un haut degré de qualification : la ceinture noire. Celle-ci garantit la valeur technique, morale et combattive du judoka, mais aussi pédagogique, car les promus doivent maîtriser la méthode Kawaishi (Brousse, 2000a, p. 371). Ces exigences et principes permettent d'orienter les enseignements assurés dans les clubs, de contrôler l'identité du judo, et de lutter contre la concurrence d'acteurs

extérieurs à celui-ci. En 1951, la FFJJ instaure à Paris des cours de perfectionnement pour les professeurs (*Judo*, 15, 1951).

La création des premiers diplômes d'État dans les emplois sportifs survient à la Libération, dans un contexte d'interventionnisme des pouvoirs publics. Il s'agit principalement d'assurer la sécurité des pratiquants, dans des sports considérés à risque (haute montagne en 1948, ski et natation en 1951) (Saint-Martin, 2000, pp. 252-253). La loi du 28 novembre 1955 réglementant la profession de professeur de Judo et de Jiu-Jitsu, satisfait une revendication fédérale remontant à 1948 (*Judo*, 1, 1950, p. 12). Ce texte conditionne l'enseignement du judo par la possession du diplôme de professeur, mais n'est pas appliqué immédiatement. Un arrêté du 25 mars 1959 fixe les conditions d'attribution du diplôme, articulant épreuves techniques, théoriques et pédagogiques (Delelandre & Bedaux, 2009, p. 186). Mais il n'est pas exigé pour les enseignants bénévoles (CRAG de la FFJDA, 20 novembre 1960, p 11), et des diplômes par équivalence de titre sont attribués à partir en 1962. Après un examen spécial en 1967, les examens au professorat de judo se déroulent normalement en 1968 (*Judo contact*, 3, 1976).

Malgré cette réglementation, la formation n'est pas une priorité dans la politique fédérale au début des années 1960. Ainsi, la commission de l'enseignement tarde à devenir opérationnelle (PVCD de la FFJDA, 2 février 1959, 14 septembre 1959, 13 janvier 1964). Un changement s'opère à partir de 1962. La commission technique "souhaite qu'un système général d'enseignement technique soit étudié" et "Le président fait savoir que cette question fait partie d'un plan d'ensemble à l'étude" (PVCD de la FFJDA, 16 avril 1962, p. 2). La création d'une école de formation initiale et continue des professeurs est également envisagée (CRAG de la FFJDA, 2 décembre 1962, p. 15). Son importance justifie une demande de soutien auprès des autorités publiques (PVCD de la FFJDA, 7 janv. 1963, p. 9). Mais c'est seulement fin 1964 que le projet est repris. Collard indique alors "qu'il faut s'attaquer au problème général de l'enseignement et établir une méthode française de judo" (CRAG de la FFJDA, 6 décembre 1964, p. 23). Son élaboration est enclenchée l'année suivante (CRAG de la FFJDA, 12 décembre 1965, p. 3). Et fin 1965, Collard présente le "projet ambitieux mais indispensable [...] de la mise en place d'une véritable École Nationale des Cadres" (CRAG de la FFJDA, 12 décembre 1965, p. 2).

La *Progression française d'enseignement* de judo est publiée en 1967. L'École des Cadres est fondée la même année (*CRAG de la FFJDA*, 23 avril 1967, p. 1) à Paris et en province (*PVCD de la FFJDA*, 12 février 1967, p. 1; *Judo*, 128, 1967, p. 1), conformément aux attentes des Ligues régionales. La méthode prend un caractère national de par son appellation même, mais aussi son élaboration. Elle résulte en effet d'un travail collectif de 25 professeurs diplômés d'État, désignés par les présidents des Ligues. La méthode place l'enseignement du judo dans une perspective éducative et sportive. Elle fixe les normes à respecter dans l'exécution des techniques de judo retenues, la progression d'enseignement, et des principes pédagogiques généraux. La progression repose sur trois critères: la valeur éducative des techniques, la facilité d'exécution et le danger d'exécution, l'action psychologique sur l'élève. L'action éducative est envisagée principalement au plan physique, beaucoup moins au plan moral et mental. Il s'agit aussi de réaliser une éducation sportive, en transmettant notamment les bases techniques du judo. L'efficacité combattive et la formation du futur compétiteur orientent d'ailleurs clairement les savoirs prescrits. Si les techniques se placent dans la perspective du "minimum d'effort pour le maximum d'efficacité" (FFJDA, 1967, p. 5), suivant l'un des principes fondateurs du judo, le second n'est pas évoqué. L'approche sportive du judo conduit ainsi à une distance vis-à-vis de certains de ses fondements culturels. Nous percevons l'influence implicite des modèles dominants jusque là, et des choix spécifiquement "français". Les techniques sont désignées en japonais, conformément à la méthode Kodokan, mais leur sens originel est également traduit (*hiza-guruma*: roue autour du genou). L'exclusion du jiu-jitsu souligne une conformisation à la méthode de Kano et la centration sur un judo sportif. La progression technique établie autour de ceintures de couleur révèle par contre l'influence de la méthode Kawaishi, mais l'ordre des techniques est novateur. La *Progression française d'enseignement* prolonge ainsi une acculturation des modèles japonais, et une "représentation technique" des méthodes. Le poids de la technique et l'opposition à une spécialisation précoce sont conformément aux normes structurant alors l'enseignement sportif en France. La méthode française de judo répond néanmoins à des préoccupations disciplinaires.

Le "programme d'enseignement fédéral" vise en effet à "tenter d'unifier l'enseignement du judo" et à proposer "un même langage" aux professeurs

pour “une meilleure compréhension entre tous” (FFJDA, 1967, pp. 1-2). La division du judo français entre les méthodes Kawaishi et Kodokan est clairement sous-entendue. L'affirmation d'une spécificité française est facilitée par la perte d'influence de Kawaishi, d'autant que son contrat d'entraîneur fédéral prend fin en 1960, tandis qu'Abe s'est installé en Belgique en 1953. Parallèlement, un changement de mentalité s'opère. Si la FFJDA sollicite toujours des Japonais en tant qu'experts incontournables, elle renforce le contrôle de leur activité (CRAG de la FFJDA, 27 mai 1961, p. 2; PVCD de la FFJDA, 18 décembre 1966, p. 8), et des Français deviennent cadre technique fédéral voire national¹⁶. Cette autonomisation relative facilite ainsi la création, par des Français, d'une méthode française.

La politique de formation fédérale s'inscrit aussi dans la réglementation de la profession de professeur de judo et l'expansion du judo. La croissance économique caractéristique des Trente Glorieuses (1946-1975) favorise l'expansion des pratiques sportives, et plus largement des loisirs, en lien avec des changements socioculturels (Guillaume, 1993, pp. 58-66) et une politique gouvernementale visant l'essor du sport de masse (Martin, 1999) qui profite au judo. Son essor et sa diffusion sur le territoire¹⁷ créent de nouveaux besoins et attentes en matière de formation (CRAG de la FFJDA, 2 décembre 1962, p. 15). Collard confirme ces éléments: “le diplôme d'état [et] la prolifération extraordinaire des clubs de judo” ont conduit à l'École des cadres, tandis que “l'existence du diplôme entraînait automatiquement une méthode [...] pour partir de bases saines, il convenait au préalable de procéder à une unification des méthodes pédagogiques”(CRAG de la FFJDA, 12 décembre 1965, p 3).

La méthode nationale vise aussi “*un pourcentage d'accidents de plus en plus faibles*”, (FFJDA, 1967, p. 2), conformément aux préoccupations sécuritaires des lois de 1955 et du 6 août 1963. Cette dernière veut renforcer la sécurité physique et morale des pratiquants, et les responsabilités des acteurs sportifs (Saint-Martin, 2000, p. 225-257). Mais dix ans séparent les premières réglementations et la rénovation des formations et méthodes fédérales. Et l'hétérogénéité des méthodes d'enseignement précède de loin la nouvelle politique fédérale. Il faut alors intégrer d'autres enjeux, en particulier sportifs.

Une méthode nationale pour relever le niveau sportif du judo français

La création d'une méthode française constitue surtout un moyen pour relever le niveau, technique et donc sportif, du judo français dans un contexte de sportivisation et d'internationalisation de la discipline. Ce projet émerge après des déceptions sportives et un déclassement de la France dans la hiérarchie internationale du judo. Partant des principes que la technique est un facteur clé d'efficacité qui doit structurer la formation de base du judoka, et que c'est de la masse que sortira l'élite, il faut réorienter l'enseignement en club à partir une nouvelle méthode unifiée, et la diffuser par la formation des professeurs.

Collard le confirme: "c'est à la base qu'il faut donner une bonne formation aux judokas [...] s'il a été décidé de créer une école des cadres, c'est justement pour développer la technique souvent déficiente en France" (*PVCD de la FFJDA*, 10 janvier 1966, p. 8). Il précise avoir déclenché "une politique d'enseignement unifiée pour relever le niveau technique général" (*CRAG de la FFJDA*, 27 mars 1966, p. 2). La *Progression française d'enseignement* précise d'ailleurs qu'elle vise "l'amélioration technique générale" (*FFJDA*, 1967, p. 2). La politique de formation menée en direction des clubs traduit le principe de la pyramide de Coubertin, fort répandue chez les dirigeants du sport (Martin, 1999), et appliquée à la FFJDA (Collard, 1962, p. 3). Une base large et solide de pratiquants conditionne une élite sportive forte. Dès 1962, des membres du comité directeur s'inquiètent du niveau technique insuffisant de l'élite et des nouveaux promus à la ceinture noire (*PVCD de la FFJDA*, 2 mars 1962, p. 1; 16 avril 1962, p. 2). Mais il faudra attendre des déceptions sportives pour que cet aspect soit jugé préoccupant par une majorité de dirigeants.

Entre 1961 et 1964, la France domine les championnats d'Europe de judo, suivie par la Hollande. La préparation des olympiades de 1964 suscite la plus grande attention, mais les judokas français n'y remportent aucune médaille, contrairement aux Hollandais et aux Allemands. En 1965, la France est reléguée à la seconde place derrière l'URSS aux championnats d'Europe et ne remporte aucune médaille aux championnats mondiaux. Son classement y chute même comparativement aux éditions antérieures. Suite à ces déceptions, Collard déclare que:

les judokas qu'on leur donne à entraîner arrivent trop souvent trop faibles techniquement à l'entraînement national. Les entraîneurs perdent souvent beaucoup de temps à leur apprendre le judo de base et tout ce temps est pris sur le véritable entraînement à la compétition. Ceci est un problème général d'enseignement qui concerne toute la France (*PVCD de la FFJDA*, 22 novembre 1965, p. 3).

Un consensus se dégage au sein du comité directeur sur cette analyse, et certains s'inquiètent “de ne pas voir la technique progresser comme elle le devrait mais plutôt diminuer progressivement” (*PVCD de la FFJDA*, 10 janvier 1966, p. 6). En 1966, l'URSS domine toujours les championnats d'Europe, devant la Hollande et la République Fédérale Allemande. Classée quatrième, la France poursuit son déclin. Il doit être replacé face à la sportivisation et l'internationalisation du judo qui s'accélèrent durant les années 1960. En témoigne le nombre de pays engagés aux championnats du monde: 21 en 1956, 25 en 1961 et 44 en 1965. En 1960, l'inscription du judo au programme olympique de 1964 renforce son occidentalisation et la concurrence internationale. Dans la guerre froide, le sport est un outil privilégié pour montrer la supériorité d'un système idéologique sur l'autre, et les olympiades constituent un rendez-vous crucial (Martin, 1999, p. 76; Riordan & Cantelon, 2004). Ceci éclaire l'entrée en lice de pays communistes lors des rencontres internationales de judo (notamment la République Démocratique Allemande en 1961, et l'URSS en 1962), et leur progression dans la hiérarchie mondiale.

L'importance accordée par la FFJDA aux résultats internationaux doit alors également être replacée face à la politique sportive gouvernementale et au gaullisme. L'élection de Charles de Gaulle en 1958 à la présidence française conduit à la V^e République. Si elle affronte diverses difficultés liées notamment à la décolonisation, la croissance économique constitue un atout. Elle autorise notamment dès 1960 une politique ambitieuse en direction du sport de masse et d'élite (Martin, 1999). Le gaullisme renvoie à une politique de grandeur et d'indépendance de la France à l'international, principalement dans les secteurs militaires, économiques, financier, technologique et industriel, et notamment vis-à-vis des États-Unis (Bernstein, 2001, pp. 293-310). Le sport français participe également à cette ambition de rayonnement international, et les disciplines olympiques sont

largement favorisées (Martin, 1999). Si l’État leur octroie d’importants moyens (matériels, humains et financiers), il renforce son contrôle et pouvoir sur les fédérations sportives. En retour, celles-ci sont d’autant plus appelées à briller que les Jeux Olympiques de 1960 ont été un cuisant échec pour la délégation française. Dès 1960, la FFJDA bénéficie d’un soutien moral et financier croissant de la part des autorités publiques, qui comptent sur le judo pour produire faire une bonne prestation aux Jeux de 1964 (PVCD de la FFJDA, 5 novembre 1962, p. 5). La FFJDA doit donc impérativement remédier aux échecs passés de son élite et anticiper sur l’avenir.

Toute proportion gardée, la politique de formation menée par la FFJDA s’inscrit bien dans la logique et les enjeux du gaullisme. Les objectifs sportifs qui sous-tendent l’élaboration de la méthode française de judo traduisent en effet “une politique permettant à la France de s’affirmer sur la scène internationale” (Bernstein, 2001, p. 294). L’affirmation d’une spécificité française dans l’enseignement du judo “*impose la marque de la France*” (Bernstein, 2001, p. 306) et traduit une indépendance internationale dans un secteur dominé par les Japonais.

Conclusion

Les origines et l’élaboration de la méthode française d’enseignement du judo révèlent un processus d’acculturation visible dans d’autres contextes nationaux. Mais sa genèse constitue aussi un cas singulier. Son analyse implique de prendre en compte certains traits caractéristiques de l’histoire de la société et du judo français.

Les méthodes d’enseignement élaborées par les pionniers du judo français traduisent un ancrage dans la méthode fondée par Kano. Mais elles affirment simultanément la nécessité de l’adapter aux spécificités culturelles occidentales et française. L’acculturation des modèles japonais prend des formes variées liées aux caractéristiques sociales et biographiques des acteurs impliqués. Certains principes et fondements culturels établis durant l’implantation du judo constituent ainsi un terrain favorable à l’expression d’une spécificité pédagogique française, concrétisée en 1967 par la méthode nationale. Elle s’organise autour d’une double perspective sportive et

éducative, bien que la première prédomine et oriente la seconde. Plusieurs enjeux et facteurs explicatifs, internes et externes au judo, permettent d'en comprendre l'émergence. De nouveaux besoins en matière de formation apparaissent dans un contexte d'expansion du judo et de réglementation des diplômes sportifs français, tandis que la politique fédérale met l'accent sur l'essor du judo sportif. Des enjeux sportifs internationaux déclenchent une nouvelle politique fédérale de formation des professeurs structurée autour d'une méthode française unifiée. Celle-ci est un moyen d'accroître le niveau technique des judokas français jugé insuffisant, et de relever à terme les résultats sportifs de l'élite en baisse. Ces enjeux sont eux-mêmes à apprêhender en lien avec la sportivisation et l'internationalisation croissantes du judo dans les années 1960, la politique sportive gouvernementale et les dessins du gaullisme. Le sport ne joue qu'un rôle limité dans la politique étrangère française comparativement aux secteurs militaires ou économiques par exemples, bien plus décisifs et prégnants. Mais la politique sportive gouvernementale, et celle menée par la FFJDA, visent néanmoins à contribuer à la grandeur et au rayonnement de la France. À une échelle certes limitée, la méthode française de judo affiche une indépendance internationale et un savoir-faire français, confirmées et perpétuées en 1990 à travers *La méthode française d'enseignement du judo-jujitsu* (FFJDA, 1990). Crée spécifiquement pour les enfants et adolescents, elle valorise l'action éducative plurielle du judo aux plans physique, moral et mental, sans oublier la formation sportive (Groenen, 2011).

Le judo s'inscrit dans un processus qui marque plus largement l'histoire du sport et de l'éducation en France. L'affirmation d'une spécificité voire d'une identité nationale s'y observe très tôt, à travers la création de nouvelles disciplines comme la boxe française et le secteur de l'éducation physique (Méthode Française, méthode naturelle de Georges Hébert...). Plusieurs fédérations sportives ont par ailleurs également créé une méthode française (natation et ski notamment). La discipline japonaise semble ainsi confirmer, dans les années 1960, "l'exception culturelle française" associée à divers secteurs sociaux. Cette étude ouvrent finalement des perspectives pour une histoire comparée entre disciplines sportives et, plus largement, secteurs éducatifs.

Notes

¹ Entre 1945 et la fin des années 1970, le nombre de judokas licenciés est multiplié par 100 (Brousse 2010, p. 86). Durant les années 1960, leur nombre est multiplié par près de 4, pour atteindre plus de 185000 en 1970. En 1962, 50% des licenciés ont moins de 16 ans (*CRAG de la FFJDA*, 6 décembre 1962). En 1970 ce chiffre s'élève à 75% (Une interview du président Pfeifer (1970). *Judo*, 146).

² Avec 54544 licenciés, le judo devient en 1963 le 4^e sport olympique national (Herr, 1981, p. 100). Il remporte ses premiers titres européens, mondiaux et olympiques respectivement en 1951, 1975 et 1980 (Brousse, 1996). Les titres et médailles aux Jeux Olympiques de 2012 confirment son statut de grand sport national.

³ Le judo fédéral français contemporain est régit par un code moral articulant plusieurs valeurs: politesse, courage, sincérité, honneur, modestie, respect, contrôle de soi et amitié.

⁴ Le premier championnat de France masculin senior est créé en 1943. Les championnats d'Europe et du Monde sont instaurés respectivement en 1951 et en 1956.

⁵ La biographie de Feldenkrais a été réalisée à partir des travaux de Brousse (2000a) et Thibault (2000).

⁶ Les termes japonais sont rédigés en suivant le spécialiste du Japon E.-O. Reischauer (1997, p. 8), qui adopte le système de transcription phonétique établi par J.-C. Hepburn.

⁷ Compte tenu des contraintes de volume de cet article, les méthodes analysées et les sources utilisées ne sont pas présentées de manière exhaustive.

⁸ La biographie de Kawaishi a été établie principalement à partir de Brousse (2000a pp. 268-275), Thibault (2000, pp.99-124), et un entretien avec Jean de Herdt (l'un de ses premiers élèves) (2003, Saint-Fargeau).

⁹ L'analyse de la méthode Kawaishi repose principalement sur: Beaujean (1945), Bonét-Maury & de Herdt (1946), Kawaishi (1950, 1951), Lamotte & Marcellin (1949), Thibault (2000), et les entretiens avec de Herdt et Shozo Awazu (assistant de Kawaishi à partir de 1950) (Paris, 2003).

¹⁰ Voici la progression des ceintures : blanche, jaune, orange, verte, bleu, marron.

¹¹ Les championnats de judo débutent au Japon en 1930.

¹² Courrier de Kawaishi du 28 février 1948 adressé au président de la FFJJ (Brousse, 2000a, p. 370).

¹³ La bibliographie de Valin a été retracée à partir de Thibault (1966, p. 194), Thibault (2000, pp. 239-256), et Qui est A. Valin (3^e dan). (1958). *Judo*, 73, 16.

¹⁴ Sa méthode a été étudiée à partir de Valin (1953, 1959), et ses articles publiés dans *Judo* (1957, n°70; 1958, n°73; 1959, n°82; 1960, n°92) et *Education physique et sport* (1953, n°17 et 18; 1955, n°25).

¹⁵ Propos de Valin dans une tribune libre en 1953 (Thibault, 1966, p. 117).

¹⁶ Citons: Vergne, Moniteur National en 1958; Pariset, Instructeur National en 1961; Boulat responsable de la préparation olympique en 1962; Gruel et Rossin, Conseillers Techniques Régionaux en 1963 tout comme Midan, Deglise, Bascobert et Bourgoin en 1965; Courtine, Directeur Technique National en 1966.

¹⁷ Les Ligues régionales sont structurées par le Président fédéral Jean Pimentel entre 1956 et 1961. La FFJDA compte 24810 licenciés en 1956, 67024 en 1964. Paris et l'Ile de France regroupent, en 1948, 3/4 des licenciés, 1/4 en 1962 (Brousse, 1996, p. 128; *CRAG de la FFJDA*, 17 mars 1962, p. 5).

References

- Amar, M. (1987). *Nés pour courir. Sport, pouvoir et rébellion 1944-1958.* Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Bernstein, S. (2001). *Histoire du gaullisme.* Mesnil-sur-l'Estrée: Perrin.
- Brousse, M. (1996). *Le judo, son histoire, ses succès.* Genève: Liber.
- Brousse, M. (2000a). *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive.* Thèse de Doctorat, Bordeaux: Université Bordeaux 2.
- Brousse, M. (2000b). L'historiographie des arts martiaux. In A. Terrisse (Dir.), *Recherches en Sports de combat et en Arts martiaux. Etat des lieux* (pp. 21-34). Paris: Editions Revue EP.S.
- Brousse, M. (2010). Judo. In M. Attali & J. Saint-Martin (Dir.), *Dictionnaire culturel du sport* (pp. 86-88). Paris: Armand Colin.
- Brousse, M. & Clément, J.-P. (1996). Le judo en France: implantation et évolution de la méthode japonaise. In T. Terret (Coord.), *Histoire des sports* (pp. 135-158). Paris: L'Harmattan.
- Chantelat P. & Tétart P. (2007a). Reprise et impuissance: le sport de 1944 à 1958. In P. Tétart (Dir.), *Histoire du sport en France de la Libération à nos jours* (pp. 7-31). Paris: Vuibert.
- Chantelat P. & Tétart P. (2007b). La première sportivisation (1958-1975). Croissance, renouvellements et clivages sociaux. In P. Tétart (Dir.), *Histoire du sport en France de la Libération à nos jours* (pp. 33-61). Paris: Vuibert.
- Clément, J.-P. (1984). Catégories de poids en sport de combat, éthique sportive et ethos de groupe. In N. Midol (Coord.), *Anthropologie des techniques du corps* (pp. 283-290). La Gaillarde St Aigulf: STAPS.
- Collinet, C. (2000). *Les grands courants d'éducation physique en France.* Paris: Presses Universitaires de France.
- Cuche, D. (2001). *La notion de culture dans les sciences sociales.* Paris: La Découverte.
- Defrance, J. (1994). Les activités physiques et les sports face à l'Etat. In J.-P. Clément, J. Defrance & C. Pociello (Eds.). *Sport et pouvoirs au XX^e siècle* (pp. 33-52). Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.

- Delelandre, M.. & Bedaux, F. (2009). Devenir éducateur sportif en judo: diplômes et formations. In D. Bernardeau-Moreau & C. Collinet (Dir.), *Les éducateurs sportifs en France depuis 1945* (pp. 181-196). Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- FFJDA. (1990). *Méthode Française d'enseignement du judo-jujitsu*. Paris: FFJDA.
- FFJDA. (2000). *L'éveil du judo des 4 et 5 ans. École française de judo-jujitsu*. Paris: FFJDA.
- Gauthier, C. & Tardif, M. (Dir.) (2005). *La pédagogie: théories et pratiques de l'Antiquité à nos jours*. Montréal: Morin.
- Gay-Lescot, J.-L. (1991). *Sport et éducation sous Vichy, 1940-1944*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Goodger, B.-C. (1981). *The Development of Judo in Britain: a Sociological Study*. Ph. D. Thesis. London: University of London.
- Gravier, G. & Keller D. (1997). *Le ski. Origine et évolution*. Saint-Gingolph: Ed. Cabédital.
- Groenen, H. (2002). Le renouvellement de la politique de la fédération française de judo au milieu des années 1960. In K. Szikora, P. Nagy, S.J. Bandy, G. Pfister, & T. Terret (Eds.), *Sport and Politics. Proceedings of the 6th Congress of the International Society for the History of Physical Education and Sport* (pp. 255-262). Budapest: University Faculty of Physical Education and Sport Sciences.
- Groenen, H. (2005). Les méthodes d'entraînement dans le judo français de 1936 à 1957 : entre assimilation de modèles d'entraînement japonais et spécificités nationales. In G. Gori & T. Terret (Coord.), *Sport and Education in History* (pp. 362-367). Sankt Augustin: Akademia Verlag.
- Groenen, H. & Terret, T. (2008). L'influence de la France dans l'implantation du judo en Belgique entre 1945 et 1953. *Stadion*, 34, 2, 123-236.
- Groenen, H. (2010). Origine et évolution du marché de l'enseignement du judo en France. In C. Sobry (Dir.), *Sport et travail* (pp. 221-234). Paris: L'Harmattan.
- Groenen, H. (2011). La promotion d'un judo éducatif pour la jeunesse par la FFJDA entre 1968 et 1990 : le poids des méthodes fédérales. In J.-F Loudcher & J.-N. Renaud (Coord.), *Education, sports et combat et arts martiaux* (pp. 151-166). Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

- Guillaume, P. (1993). *Histoire sociale de la France au XXe siècle*. Paris: Masson.
- Guttmann, A. (1988). “Our former colonial masters”: the diffusion of sports and the question of cultural imperialism. *Stadion*, 14(1), 49-63.
- Herr, L. (1981). Quelques indications chiffrées sur les fédérations sportives françaises. In C. Pociello (Coord.), *Sports et société* (pp. 95-113). Paris: Vigot.
- Kano, J., Pléé, T. & Melin V. (Trad.) (1999). *Judo Kodokan: la bible du judo*. Noisy-sur-École: Budo.
- Martin, J.-L. (1999). *La politique de l'éducation physique sous la V^e République. I. L'éan gaullien (1958-1969)*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Rioux, J.-P. (1997). Introduction. Un domaine et un regard. In J.-P. Rioux & J.-F. Sirinelli (Dir.) *Pour une histoire culturelle* (pp. 7-18). Paris: Seuil.
- Reischauer, E.-O. (1997). *Histoire du Japon et des Japonais. I. Des origines à 1945*. Paris: Seuil.
- Riordan, J. & Cantelon, H. (2004). Europe de l'Est et URSS. In J. Riordan, A. Krüger & T. Terret (Eds.), *Histoire du sport en Europe* (239-262). Paris: L'Harmattan.
- Saint-Martin, J. (2000). L'emploi sportif vu à travers son histoire: des brevets d'État aux professorats de sport. In T. Terret (Dir.) *Education physique, sport et loisir: 1970-2000* (pp. 251-268). Clermont-Ferrand: AFRAPS.
- Sirinelli, J.-F. (Ed.). Vandenbussche, R. & Vavasseur-Desperriers, J. (Coll.) (1995). *La France de 1914 à nos jours*. Paris: Presses universitaires de France.
- Terret, T. (1998). *L'institution et le nageur. Histoire de la Fédération Française de Natation (1919-1939)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Terret, T., Fargier P., Rias, B., & Roger, A. (2002). *L'athlétisme à l'école. Histoire et épistémologie d'un “sport éducatif”*. Paris: L'Harmattan.
- Thibault, C. (1966). *Un million de judokas : histoire du judo français*. Paris: Albin Michel.
- Thibault, C. (2000). *Entretiens avec les pionniers du judo français*. Paris: Editions Résidence.

Sources

- Beaujean, J. (1945). *Jiu-jitsu, partie judo d'après la méthode Kawaishi Shi-Han*. Paris: édition privée.
- Bonét-Maury, P. & de Herdt (1946). *Judo et Jiu-Jitsu*. Paris: Vigot.
- Collard, C. (1962). Editorial, *Judo*, 105, 3.
- Feldenkrais, M. (1944, 1^{ère} édition: 1938). *Manuel pratique du Jiu-Jitsu. La défense du faible contre l'agresseur*. Paris: Chiron.
- Feldenkrais, M. (1950, 1^{ère} édition: 1938). *ABC du Judo jiu-jitsu*. Paris: Chiron.
- Feldenkrais, M. (1951). *Judo pour ceintures noires*. Paris: Chiron.
- Feldenkrais, M. (1993). *Energie et bien-être par le mouvement: le classique de la méthode Feldenkrais*, Saint-Jean de Braye: Dangles.
- FFJDA. (1967). *La progression française d'enseignement. Les cahiers techniques et pédagogiques de judo*. Paris: FFJDA.
- Kano, J. (1937). *Judo (Jujutsu)*. Tokyo: Board of Tourist Industry, Tourist Library.
- Kawaishi, M. (1950). Entraînement au spécial. Quelques conseils de Kawaishi-Shi-Han. *Judo. Bulletin Officiel de la Fédération Française de Judo et de Jiu-Jitsu*, 6, 6-10.
- Kawaishi, M. (1951). *Ma méthode*. Paris: édition privée.
- Lamotte, M. & Marcellin, J.-R. (1949). *Manuel complet de judo et jiu-jitsu. Tome 1*. Paris: édition privée.
- Valin, A. (1953). *Judo. Méthode pratique de travail au sol*. Paris: Sapho.
- Valin, A. (1955). Vers une évolution sportive du judo. *Education physique et Sport*, 25, 23.
- Valin, A (1959). *Maîtrise et puissance par le Judo au sol*. Paris: Edition Oliven.

Haimo Groenen: Senior Lecturer (Maître de Conférence), ÉSPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) Lille Nord de France, Atelier SHERPAS (EA 4110).

Contact Address: ESPE Lille Nord de France site d'Arras, 7 bis rue Raoul François, BP 30927, 62022 Arras, France.
haimo.groenen@espe-lnf.fr